

# le **Courrier** Départemental

Le mensuel de la CGT du 69

N° 1 - Janvier 2026

la  
**CGT**

UD 69

Engagée, solidaire ▶

Prix : 0,38 €

**SOUHAITONS QUE L'ESPRIT DE  
36 SOUFFLE SUR 2026**



# Edito

*Ceux qui ont vidés les caisses depuis 7 ans, par des cadeaux aux plus riches et aux grandes entreprises, veulent encore une fois nous faire payer la facture. Au nom de la dette et de la compétitivité, on nous a déjà imposé une succession de réformes régressives. Le résultat en est une catastrophe sociale : explosion des inégalités, baisse des salaires, précarité, mais aussi un fiasco économique. Notre industrie est au plus bas. Les annonces faites ces dernières années sont toutes plus scandaleuses les unes que les autres.*

*Pour la 17ème année consécutive, le groupe d'expert du SMIC recommande de nouveau de ne pas augmenter le SMIC ! Alors que l'Allemagne vient d'augmenter son salaire minimum de 14%, le portant à 14€ brut, la FRANCE, pourtant 2ème économie européenne, reste loin derrière avec seulement le 6ème SMIC d'Europe, C'est une honte et une injustice qu'il nous faut réparer !*

*Mais a contrario, la France reste championne des exonérations de cotisations sociales, entraînant les trappes à bas salaires et fragilisant le financement de notre protection sociale. Alors qu'on refuse d'indexer les salaires sur le SMIC, les exonérations elles continuent d'y être automatiquement liées !*

*En plein débat budgétaires, alors que des mesures dangereuses pour les salariés sont envisagées, comme le doublement des franchises médicales, le gel des prestations sociales, le gel des salaires dans la fonction publique (ce qui dit en passant représente 23% de perte de pouvoir d'achat en 20 ans !), maintenir le SMIC faible vient accentuer les inégalités et aggraver la précarité de millions de salariés. Nous voulons vivre de notre travail ! Notre travail créé des richesses, nous voulons notre part !*

*Redressements, ou liquidations judiciaires, plans sociaux, recours à l'activité partielle, non renouvellement des contrats d'alternants, d'intérimaires, des prestataires ou des CDD, carnets de commandes en berne, concurrence internationale exacerbée, explosion du coût des matières premières et de l'énergie, etc ...*

*Le grand patronat, les multinationales qui essorent les sous-traitants et ravagent des territoires entiers, sont avec la complicité des politiques mises en place, pleinement responsables de ce fiasco. Les conséquences sont immenses pour le tissu social et économique.*

*C'est nombreux et organisés que nous irons arracher ce qui nous est dû et ce dont nous avons besoin pour vivre dans la dignité.*

*2026 sera l'anniversaire des 90 ans du Front populaire et avec lui les nombreuses luttes gagnantes qui nous confère aujourd'hui encore de nombreux conquies sociaux, qu'il nous faudra fêter par la lutte, en les faisant vivre et revivre pleinement.*

**Souhaitons que l'esprit de 36 souffle sur 2026.**

**Maud MILLIER**  
Secrétaire Générale de l'UD CGT 69

## Sommaire

- PAGE 2 : L'EDITO
- PAGE 3 à 6 : FORMATION
- PAGE 7 à 10 : STOP VIOLENCE AUX FEMMES
- PAGE 11 à 14 : PAIX
- PAGE 15 : 130 ans de la CGT
- PAGES 17 : INDUSTRIE - ELKEM St Fons
- PAGES 18 à 21 : PFAS
- PAGES 22 à 23 : CONGRÈS CGT 2026

**Le COURRIER  
DÉPARTEMENTAL**

Union Départementale CGT du Rhône et de la Métropole de Lyon

215 cours Lafayette 69006 Lyon Tél. : 04 72 75 53 53 - Fax : 04 72 75 53 59 - Email : ud69@cgt.fr

Directeur de publication : João PEREIRA AFONSO - Mise en page : Collectif Communication de l'UD CGT 69

n° CPPAP : n° 0919S07039 - ISSN : 1266-1465 -

## LA CGT SUR LA TOILE

Site de l'UD CGT 69

<https://ud69.reference-syndicale.fr/>

Site du CR CGT AURA

<https://www.cgt-aura.org/>

Site de la CGT

<https://www.cgt.fr/>

Site de la NVO

<https://nvo.fr/>

Suivez nous sur Facebook : Ud Cgt du Rhône

# FORMATION

## Plan de Formation - 2026

Par ordre alphabétique

	FORMATION GÉNÉRALE
	FORMATION MANDAT
	FORMATION RESPONSABILITÉ

Rouge = rectificatif

Annulé

Réalisé

NOM DU STAGE	Prérequis	Dates debut	Dates fin	Nombre de jours	ORGANISATEUR
Activités Sociales et Culturelles	Avoir suivi "Participer"	26/05/26	28/05/26	3	UD
AGEFIPH - Handicap-Maintien dans l'Emploi-Inaptitude	Avoir suivi "Participer"	08/06/26	09/06/26	2	UD / CR
ALS	aucun			1	UD
AT MP	Avoir suivi "Participer"	23/09/26	24/09/26	2	UD / CR
Cogitiel - Cogétise	Avoir suivi "Participer"	26/02/26	27/02/26	2	UD
Cogitiel - Cogétise	Avoir suivi "Participer"	09/04/26	10/04/26	2	UD
Cogitiel - Cogétise	Avoir suivi "Participer"	25/06/26	26/06/26	2	UD
Cogitiel - Cogétise	Avoir suivi "Participer"	01/10/26	02/10/26	2	UD
Cogitiel - Cogétise	Avoir suivi "Participer"	19/11/26	20/11/26	2	UD
Combattre les idées d'Extrême Droite Initiation	Avoir suivi "Participer"	16/03/26	17/03/26	2	UD
Combattre les idées d'Extrême Droite Initiation	Avoir suivi "Participer"	11/06/26	12/06/26	2	UD
Combattre les idées d'Extrême Droite Initiation	Avoir suivi "Participer"	02/11/26	03/11/26	2	UD
Communication Écrite	Avoir suivi "Participer"	13/10/26	14/10/26	2	IFS/UD
Conseiller du Salarié - Perfectionnement	Être conseiller	18/05/26	19/05/26	2	IFS/UD
Conseiller du Salarié - Prise de mandat	Être conseiller	28/09/26	29/09/26	2	IFS/UD
CPH - Formation Initiale (ENM)	Être CPH	04/02/26	06/02/26	3	UD
CPH - Préparation AG	Être CPH	13/01/26	13/01/26	1	UD
CPH - Session 1	Être CPH	30/03/26	02/04/26	4	UD
CPH - Session 2	Être CPH	05/10/26	09/10/26	5	UD
CSE - Privé	Être Élu-e en CSE	12/01/26	16/01/26	5	UD
CSE - Privé	Être Élu-e en CSE	23/03/26	27/03/26	5	UD
CSE - Privé	Être Élu-e en CSE	19/10/26	23/10/26	5	UD
CSE - Privé	Être Élu-e en CSE	07/12/26	11/12/26	5	UD
Découvrir le Syndicalisme Retraité	Avoir suivi "Participer"	27/10/26	28/10/26	2	UD
Défenseur Syndical	Être Défenseur	26/11/26	27/11/26	2	IFS/UD
Développer (1er Module)	Avoir suivi "Participer"	15/06/26	19/06/26	5	UD
Développer (1er Module)	Avoir suivi "Participer"	30/11/26	04/12/26	5	UD
Développer (2ème Module)	Avoir suivi "Participer"	19/01/26	23/01/26	5	UD
Développer (2ème Module)	Avoir suivi "Participer"	07/09/26	11/09/26	5	UD
Écoute de situations de travail	Avoir suivi "Participer"	23/11/26	24/11/26	2	UD / CR
Environnement et CSE	Être élu-e en CSE	29/06/26	30/06/26	2	IFS/UD
Formation de Formateur	Avoir suivi "Participer"	02/03/26	06/03/26	5	UD

Formation de Formateur	Avoir suivi "Participer"	14/09/26	18/09/26	5	UD
Lutter contre les Violences Sexistes et Sexuelles	Avoir suivi "Participer"	11/02/26	13/02/26	3	UD
Lutter contre les Violences Sexistes et Sexuelles	Avoir suivi "Participer"	09/03/26	11/03/26	3	UD
Lutter contre les Violences Sexistes et Sexuelles	Avoir suivi "Participer"	04/11/26	06/11/26	3	UD
Négocier un Protocole d'Accord Préélectoral (PAP)	Avoir suivi "Participer"	02/09/26	03/09/26	2	IFS/UD
Outil du trésorier	Avoir suivi "Participer"	16/12/26	17/12/26	2	UD
Participer à la vie syndicale Retraités-es	Avoir suivi "Participer"	02/06/26	04/06/26	3	UD
Renforcer le syndicat : des principes et des actes	Avoir suivi "Participer"	25/11/26	27/11/26	3	UD
Renforcer le syndicat : Mener la démarche	Avoir suivi "Participer"	04/02/26	06/02/26	3	UD
Risques Psycho-Sociaux - Risques Organisationnels	Avoir suivi "Participer"	23/02/26	24/02/26	2	UD / CR
SSCT	Être Élu-e en CSE	26/01/26	30/01/26	5	UD
SSCT	Être Élu-e en CSE	13/04/26	17/04/26	5	UD
SSCT	Être Élu-e en CSE	05/10/26	09/10/26	5	UD
SSCT	Être Élu-e en CSE	16/11/26	20/11/26	5	UD
Troubles Musculo-Squelettiques	Avoir suivi "Participer"	02/04/26	03/04/26	2	UD / CR
<b>Formation dont la date est encore à déterminer</b>					
ALS	aucun			1	UD
Cogitiel V2					UD

## SE FORMER POUR QUEL OBJECTIF SYNDICAL

### Pourquoi se former au sein du syndicat ?

### Pourquoi le syndicat forme-t-il les syndiqué-es ?

**La formation syndicale est un outil de la CGT pour garantir la mise en œuvre de ses orientations. Son projet est « Équiper pour agir ». La formation syndicale CGT est composée de 3 familles en fonction de la nature de la formation :**

- 1. Être acteur tout au long de sa vie militante :** il s'agit de formations destinées à tous et toutes les syndiqué-es, sans lien avec une responsabilité au sein d'un syndicat ou un quelconque mandat.
- 2. Outiller au mandat :** dès que nos camarades acceptent un mandat (élu-e en CSE, Défenseur-euse de Salarié-e, administrateur-riche, ...) nous devons les accompagner dans l'exercice de leur activité et leur permettre de porter le mandat CGT dans toute ses dimensions
- 3. Équiper à la responsabilité :** confier une responsabilité à l'un ou l'une de nos camarades implique que l'ensemble du syndicat les soutienne. La formation qui leur permet de comprendre ce que la CGT attend d'elles et eux comme ce qu'ils et elles sont en droit d'attendre de la CGT est une étape indispensable, dès le début du mandat.

**La formation se décline sous trois types d'actions.**

- 1. La formation en stage,** organisée par les structures, selon leur nature : le syndicat, l'UL, l'UD, ...
  - 2. La pratique syndicale,** soutenue par la transmission des camarades ayant l'expérience du terrain et la connaissance des pratiques locales
  - 3. L'information,** par la lecture de la presse syndicale et non syndicale, visant à suivre l'actualité et en faire l'analyse en s'appuyant sur nos médias.
- Tout ça implique que la formation syndicale ne relève pas d'une décision individuelle, basée uniquement sur une appétence personnelle. La formation syndicale, proposée et suivie par les camarades doit répondre à un besoin de réponse à une stratégie syndicale. On équipe nos camarades afin qu'ils et elles prennent en charge l'animation collectif syndicaux, de plan de travail sur des thèmes spécifiques, le tout lié aux orientations du syndicat, définies dans les travaux de congrès.

À chaque demande de participation à une formation, le syndicat doit s'interroger sur l'usage que le syndicat fera des nouveaux savoir-faire et savoir-faire acquis par les stagiaires.

C'est ainsi que nous pourrons, par la formation, participer à hausser le ton et le rapport de force.

# Plan de Formation - 2026

## Par ordre chronologique

	FORMATION GÉNÉRALE
	FORMATION MANDAT
	FORMATION RESPONSABILITÉ

Rouge = rectificatif

Annulé

Réalisé

NOM DU STAGE	Prérequis	Dates debut	Dates fin	Nombre de jours	ORGANISATEUR
CSE - Privé	Être Élu-e en CSE	12/01/26	16/01/26	5	UD
CPH - Préparation AG	Être CPH	13/01/26	13/01/26	1	UD
Développer (2ème Module)	Avoir suivi "Participer"	19/01/26	23/01/26	5	UD
SSCT	Être Élu-e en CSE	26/01/26	30/01/26	5	UD
CPH - Formation Initiale (ENM)	Être CPH	04/02/26	06/02/26	3	UD
Renforcer le syndicat : Mener la démarche	Avoir suivi "Participer"	04/02/26	06/02/26	3	UD
Lutter contre les Violences Sexistes et Sexuelles	Avoir suivi "Participer"	11/02/26	13/02/26	3	UD
Risques Psycho-Sociaux - Risques Organisationnels	Avoir suivi "Participer"	23/02/26	24/02/26	2	UD / CR
Cogitiel - Cogétise	Avoir suivi "Participer"	26/02/26	27/02/26	2	UD
Formation de Formateur	Avoir suivi "Participer"	02/03/26	06/03/26	5	UD
Lutter contre les Violences Sexistes et Sexuelles	Avoir suivi "Participer"	09/03/26	11/03/26	3	UD
Combattre les idées d'Extrême Droite Initiation	Avoir suivi "Participer"	16/03/26	17/03/26	2	UD
CSE - Privé	Être Élu-e en CSE	23/03/26	27/03/26	5	UD
CPH - Session 1	Être CPH	30/03/26	02/04/26	4	UD
Troubles Musculo-Squelettiques	Avoir suivi "Participer"	02/04/26	03/04/26	2	UD / CR
Cogitiel - Cogétise	Avoir suivi "Participer"	09/04/26	10/04/26	2	UD
SSCT	Être Élu-e en CSE	13/04/26	17/04/26	5	UD
Conseiller du Salarié - Perfectionnement	Être conseiller	18/05/26	19/05/26	2	IFS/UD
Activités Sociales et Culturelles	Avoir suivi "Participer"	26/05/26	28/05/26	3	UD
Participer à la vie syndicale Retraité-es	Avoir suivi "Participer"	02/06/26	04/06/26	3	UD
AGEFIPH - Handicap-Maintien dans l'Emploi-Inaptitude	Avoir suivi "Participer"	08/06/26	09/06/26	2	UD / CR
Combattre les idées d'Extrême Droite Initiation	Avoir suivi "Participer"	11/06/26	12/06/26	2	UD
Développer (1er Module)	Avoir suivi "Participer"	15/06/26	19/06/26	5	UD
Cogitiel - Cogétise	Avoir suivi "Participer"	25/06/26	26/06/26	2	UD
Environnement et CSE	Être élu-e en CSE	29/06/26	30/06/26	2	IFS/UD
Négocier un Protocole d'Accord Préélectoral (PAP)	Avoir suivi "Participer"	02/09/26	03/09/26	2	IFS/UD
Développer (2ème Module)	Avoir suivi "Participer"	07/09/26	11/09/26	5	UD
Formation de Formateur	Avoir suivi "Participer"	14/09/26	18/09/26	5	UD
AT MP	Avoir suivi "Participer"	23/09/26	24/09/26	2	UD / CR
Conseiller du Salarié - Prise de mandat	Être conseiller	28/09/26	29/09/26	2	IFS/UD
Cogitiel - Cogétise	Avoir suivi "Participer"	01/10/26	02/10/26	2	UD
CPH - Session 2	Être CPH	05/10/26	09/10/26	5	UD
SSCT	Être Élu-e en CSE	05/10/26	09/10/26	5	UD
Communication Écrite	Avoir suivi "Participer"	13/10/26	14/10/26	2	IFS/UD
CSE - Privé	Être Élu-e en CSE	19/10/26	23/10/26	5	UD
Découvrir le Syndicalisme Retraité	Avoir suivi "Participer"	27/10/26	28/10/26	2	UD
Combattre les idées d'Extrême Droite Initiation	Avoir suivi "Participer"	02/11/26	03/11/26	2	UD

Lutter contre les Violences Sexistes et Sexuelles	Avoir suivi "Participer"	04/11/26	06/11/26	3	UD
SSCT	Être Élu-e en CSE	16/11/26	20/11/26	5	UD
Cogitiel - Cogétise	Avoir suivi "Participer"	19/11/26	20/11/26	2	UD
Écoute de situations de travail	Avoir suivi "Participer"	23/11/26	24/11/26	2	UD / CR
Renforcer le syndicat : des principes et des actes	Avoir suivi "Participer"	25/11/26	27/11/26	3	UD
Défenseur Syndical	Être Défenseur	26/11/26	27/11/26	2	IFS/UD
Développer (1er Module)	Avoir suivi "Participer"	30/11/26	04/12/26	5	UD
CSE - Privé	Être Élu-e en CSE	07/12/26	11/12/26	5	UD
Outil du trésorier	Avoir suivi "Participer"	16/12/26	17/12/26	2	UD
<b>Formation dont la date est encore à déterminer</b>					
ALS	aucun			1	UD
Cogitiel V2					UD

## LES PROCÉDURES D'INSCRIPTION

### Comment faire pour suivre une formation syndicale ?

Dès que le besoin est identifié, et que le, la ou les camarade-s ont été choisi-es pour suivre une formation, il faut engager la démarche pour faire les inscriptions :

- **En premier lieu**, il faut que les camarades remplissent, dans sa globalité, la fiche d'inscription (un modèle est disponible en ligne sur le site UD69, page Notre activité/formation), et la fassent valider par le syndicat. Le syndicat la transmet à la formation syndicale à l'adresse [formation.syndicale@CGT69.com](mailto:formation.syndicale@CGT69.com).
- **Dans le même temps**, les futur-es stagiaires transmettent leur demande de congé formation syndicale à leur employeur. Les modèles de courriers selon le type d'employeur sont disponibles également sur le site UD69, page Notre activité/formation.

**Seule exception**, les formations à la Santé Sécurité et Conditions de Travail, pour lesquelles un modèle spécifique sera transmis aux stagiaires au moment de l'inscription.

**Ces 2 étapes** doivent être faites le plus tôt possible. Pour la demande de Congé de Formation Syndicale, légalement, elle doit être faite au plus tard 30 jours avant le début de la formation, sans quoi l'employeur peut légitimement la rejeter.

S'agissant de la demande d'inscription, plus elle est faite tôt, plus les camarades ont de chances de pouvoir la suivre. Cela permet de leur garantir une place, et de plus, de mieux anticiper si le nombre d'inscription est trop faible. Il ne faut surtout pas attendre la limite des 30 jours.

Une fois l'inscription reçue par le collectif formation de l'UD, une confirmation est transmise en retour de mail garantissant la place du ou de la stagiaire. Une convocation indiquant les modalités pratiques de la formation : lieu et horaires...

Pour les formations CSE Eco – Prise de mandat, un devis adapté à la taille du CSE sera transmis à la réception de l'inscription.

**Pour toute précision, n'hésitez pas à contacter le collectif à l'adresse de la formation syndicale. Pensez à indiquer un numéro de téléphone au cas où un appel puisse simplifier la réponse.**

# STOP VIOLENCE FAITES AUX FEMMES

**A**près tant d'années de luttes féministes, la société française prend enfin conscience des réalités du patriarcat. Qu'elles soient des enfants, des adolescentes, des adultes ou des femmes âgées, les femmes subissent des violences sexistes et sexuelles tout au long de leur vie. Du sexisme « ordinaire » au féminicide en passant par le harcèlement, ces violences forment un continuum qui rythme et va parfois jusqu'à organiser la vie des femmes.

A travers le monde, les conflits armés font des femmes et des enfants les premières victimes de ces massacres.

En Europe, comme en France, les politiques d'austérité, accentuées par la montée des idées d'extrême droite, touchent d'autant plus les femmes, du fait des inégalités subies tout au long de la vie. Autant de violences subies auxquelles la CGT dit STOP !

Le 25 novembre est la journée internationale de lutte pour l'élimination des violences contre les femmes.

Dans l'univers professionnel, l'écrasante majorité des employeurs, que ce soit dans le privé ou dans le public, ne font rien d'efficace pour prévenir les inégalités de salaire ou de déroulement de carrières, ni sur les violences sexistes et sexuelles, pour les détecter, protéger et accompagner les travailleuses.

Cette année, la CGT a appelé et appelle à participer massivement aux manifestations organisées et invite les syndicats et les salarié·es à se mobiliser sur leur lieu de travail pour interpellier leur employeur contre les violences faites aux femmes sur tous les lieux de travail.



# JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

*Le 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, la CGT a pris la parole pour rappeler une réalité fondamentale : les violences sexistes et sexuelles ne sont ni des faits divers, ni des fatalités. Elles sont un système. Elles sont partout.*

Elles touchent les femmes, les filles, les personnes LGBTQIA+, et plus encore celles qui subissent déjà d'autres oppressions : les femmes migrantes, précaires, racisées, en situation de handicap, les femmes lesbiennes, bi, les femmes trans, les travailleuses de nuit, les jeunes, les isolées...

Partout où l'on travaille, où l'on étudie, où l'on vit, les violences sont là.

## **En France, encore aujourd'hui :**

- Plus d'un féminicide tous les trois jours, commis par un conjoint ou ex-conjoint.
- 160 000 enfants victimes de violences sexuelles chaque année.
- 9 % des viols ou tentatives ont lieu sur le lieu de travail.
- 30 % des femmes ont déjà été harcelées ou agressées sexuellement au travail.
- Et parmi celles qui parlent, 40 % voient leur situation empirer, avec des mobilités forcées ou des licenciements.

Les victimes ne sont pas crues, les plaintes sont classées sans suite, les parcours judiciaires revictimisants...

Et dans les services publics comme dans le privé, la prévention est très insuffisante : absence de plans de prévention, dispositifs de signalement non financés, méconnus, non opérationnels.

## **LA CGT DÉNONCE :**

- **L'impunité persistante des agresseurs.**
- **La baisse des financements aux associations spécialisées.**
- **Le manque de formation des employeurs et des managers.**
- **L'hypocrisie de l'extrême droite, qui instrumentalise les violences faites aux femmes à des fins racistes, tout en s'attaquant partout, lorsqu'elle gouverne, aux droits des femmes et des minorités.**

Nous le disons clairement : Aucune société ne lutte contre les violences si elle coupe les budgets, s'attaque aux associations, criminalise les victimes ou divise les femmes entre elles selon leur origine ou leur religion.

## **LA CGT RÉCLAME :**

- **Une loi-cadre contre les violences, à l'image de l'Espagne.**
- **3 milliards d'euros pour la mettre en œuvre et soutenir les associations.**
- **Une vraie éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, partout.**
- **Des plans de prévention obligatoires dans toutes les entreprises et administrations.**
- **Des sanctions pour les employeurs qui n'en ont pas.**
- **Une protection réelle des victimes : absences rémunérées, interdiction de licenciement, mobilité facilitée.**
- **La formation obligatoire des RH, des encadrant.es, des élu.es.**
- **Des dispositifs spécifiques pour les jeunes, les précaires, les travailleuses de nuit, les minorités de genre.**
- **Un accès garanti aux soins, avec remboursement intégral en psychotraumatologie.**

**La France a ratifié la Convention 190 de l'OIT, mais rien n'a été fait pour l'appliquer.**

**Nous demandons que cela change. Maintenant.**

## **Dans nos lieux de travail, nous affirmons :**

- **Zéro tolérance pour les violences sexistes et sexuelles.**
- **Zéro silence.**
- **Zéro représaille contre les victimes.**

Mais nous rappelons que la protection des travailleuses n'est pas une option morale : c'est une obligation légale de l'employeur.

**Tant que l'une d'entre nous subira des violences, aucune ne sera libre.**

**Tant que les agresseurs bénéficieront d'impunité, nous lutterons.**

**Tant que les violences machistes s'exerceront, nous marcherons, nous parlerons et nous nous organiserons.**

**Ensemble, syndicalement, nous exigeons des actes, des moyens, et une véritable transformation sociale. Les violences ne sont pas une fatalité : c'est la société qu'il faut changer.**

# LES LUTTES EN PHOTOS



Remarques et critiques acceptées

Promotions pour les femmes comme pour les hommes

Travail en confiance et autonomie

Reconnaissance du travail

Refus de relations intraprofessionnelles acceptées

Commentaires sur votre apparence

Parole coupée systématiquement

Blague sur les « promotions canapé »

Questions indiscrettes sur votre vie privée

Blagues sexistes et sur les blondes

Félicitation de sexualité sans accord

Méconfortement après votre refus de l'accompagnement

Flirtage systématique à l'extérieur des heures

Langage à caractère sexologique visible

Regards insistants sur votre poitrine et vos fesses

SMS ou mails sexuels sans accord

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SAIN

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SEXISTE ET HOSTILE

MANAGEMENT SEXISTE



# LA SANTÉ DES FEMMES AU TRAVAIL

**S**e battre pour l'égalité entre les femmes et les hommes, lutter contre les inégalités de genre, c'est renouer avec le progrès pour tous et toutes, parvenir à une société démocratique fondée sur la satisfaction de tous les besoins humains, dont la santé, la paix et la solidarité, et mettre fin à toutes les formes d'exploitation et de domination

En France, bien que les femmes représentent près de 49 % de la population active, des disparités demeurent en termes d'emploi, de conditions de travail et de conséquences du travail sur la santé. Ainsi, d'après les résultats produits par Santé publique France, plus de 11 % des femmes salariées sont concernées par une maladie en lien avec le travail. La souffrance psychique en lien avec le travail (SPLT) est deux fois plus élevée chez les femmes que chez les hommes : 6 % vs 3 %. Chez les femmes, le risque de SPLT était plus important dans les secteurs du transport et de l'entreposage, de la construction et de l'industrie. Ces secteurs sont souvent caractérisés par une division sexuelle du travail avec une prédominance d'hommes dans les emplois techniques, manuels ou d'encadrement, tandis que les femmes exercent plutôt des emplois dits tertiaires, avec des tâches administratives comme le service à la clientèle ou encore la gestion des ressources humaines, ces professions étant connues comme plus fréquemment associées à la SPLT.

Par ailleurs, 3 femmes sur 5 déclarent des douleurs liées aux troubles musculo-squelettiques (TMS). D'après les données déclaratives du Baromètre Santé 2021, près de 60 % des femmes de 18 à 64 ans déclarent des TMS du dos ou du membre supérieur (vs 51 % chez les hommes). Dans le détail, près de 50 % des femmes déclarent des lombalgies ou des douleurs sciatiques (vs 40 % chez les hommes) et 30 % des TMS du membre supérieur (épaule, coude, canal carpien) (vs 27 % chez les hommes).

Usure physique et psychique, troubles musculo-squelettiques, cancers : les répercussions du travail sur la santé des femmes sont encore largement méconnues et minimisées. De même, les difficultés associées à la santé sexuelle et reproductive des femmes sont encore sous-estimées voire ignorées dans le monde du travail. Le manque de reconnaissance de la charge physique et mentale du travail des femmes est ainsi à l'origine d'impensés féminins dans la conception et la mise en œuvre des politiques de santé au travail.

La CGT se doit, au regard de ces constats, de porter une ambition forte sur la prise en charge de la santé des femmes au travail.

Gagner l'égalité entre les femmes et les hommes passera aussi par l'obtention de nouveaux droits pour la prise en charge de la santé des femmes au travail que la CGT portera à tous les niveaux pour l'amélioration des conditions de travail de toutes et tous et le renforcement de la mixité des métiers.

Pour l'égalité, pour la mixité, pour l'amélioration des conditions de travail de toutes et tous, la CGT revendique et agit pour gagner de nouveaux droits !

Revendiquer pour penser la santé des femmes dans les politiques de santé au travail ne peut qu'aboutir à des améliorations au bénéfice de toutes et tous.

Ces revendications sont construites au regard d'études et de constats étayés sur tous les impensés féminins et les carences des politiques de santé, elles viennent en complément de toutes les revendications CGT sur la santé et les conditions de travail.

Contrairement aux stéréotypes véhiculés, la santé des femmes au travail ne se résume pas aux pathologies liées aux cycles menstruels. Même si les études genrées sur la santé au travail sont insuffisantes, les données existantes démontrent la nécessité d'une prise en charge plus globale de la santé des femmes au travail.

## Retrouver l'ensemble des informations



**Guide à télécharger**



# PAIX

**La CGT a exprimé au côté des organisations syndicales européennes et internationales, son rejet absolu et ferme de l'opération militaire menée par le gouvernement des États-Unis d'Amérique sur le territoire de la République bolivarienne du Venezuela.**

**C**es actes ne défendent en rien la démocratie ; ce sont des actes d'agression manifestes, s'inscrivant dans une politique étrangère militarisée et guidée par des intérêts économiques unilatéraux.

Compte tenu de la gravité de la situation, qui comprend des attentats à la bombe contre des installations à Caracas et la confirmation par le gouvernement américain de la capture et de l'enlèvement du président Nicolás Maduro, le mouvement syndical international a condamné fermement toute tentative des puissances étrangères d'exercer un contrôle politique ou économique sur le Venezuela afin de s'assurer l'accès à ses ressources naturelles.

Fidèle à sa position historique de défense de l'autonomie des peuples et soutenant les déclarations des gouvernements de la région exigeant le respect absolu de la souveraineté vénézuélienne, la CGT rejette toute tentative de changement de régime par la force ou par ingérence étrangère.

Les travailleurs et les citoyens ne doivent jamais payer le prix de l'escalade géopolitique. Le destin du Venezuela doit être décidé exclusivement par le peuple vénézuélien, par des mécanismes démocratiques et pacifiques, sans tutelle impériale.

Dès lors la CGT appelle à la paix et au dialogue.

Venezuela, Groenland, Cuba, Chili, Colombie, Mexique, l'étau se resserre dans cette partie du monde auprès

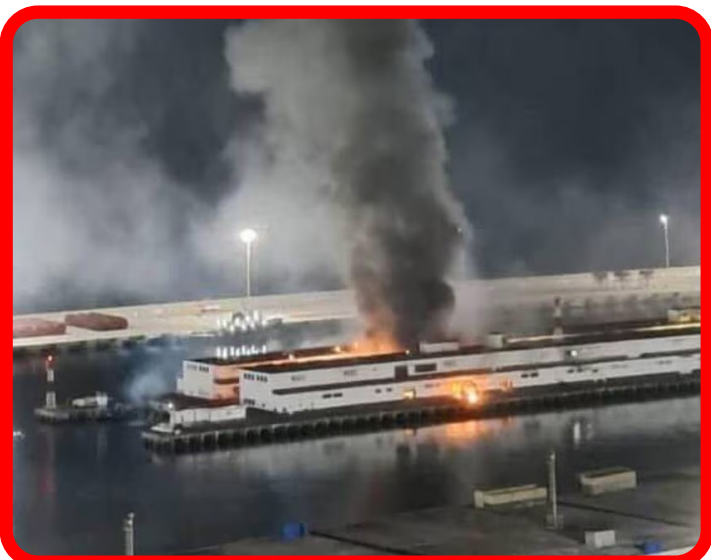
des peuples sous domination américaine, rappelant ainsi de très tristes années pour ces populations déjà historiquement endeuillées par l'impérialisme américain.

De même, les enlèvements et arrestations ciblés au Cameroun en cette fin d'année 2025 visant clairement à faire taire les voix démocratiques et à étouffer la contestation sont inacceptables.

La CGT a exprimé sa solidarité pleine et entière avec les syndicats, les organisations de la société civile camerounaise, les leaders d'opinion et tous les acteurs sociaux victimes de la répression du fait de leur engagement pour la démocratie et la justice sociale.

La CGT a dénoncé la dérive autoritaire du pouvoir camerounais, qui criminalise l'expression démocratique et viole les conventions internationales de l'OIT sur la liberté syndicale et les droits civils fondamentaux.

La CGT rappelle qu'elle se tient aux côtés de toutes celles et de tous ceux qui, au Cameroun et au-delà, refusent que la terreur d'État et la répression se substituent au droit du peuple à choisir librement son avenir. Le peuple camerounais qui, après des décennies d'autoritarisme, exige et réclame pacifiquement le changement.



Le port de La Guaria à 30 km au nord de la capitale du Venezuela aurait été bombardé par les États-Unis samedi 2 janvier dans la nuit. | CAPTURE D'ÉCRAN LINKEDIN





**S** la paix reste pour la CGT le préalable à l'exercice des droits humains, il est important de commercer cette introduction en condamnant le massacre antisémite perpétré à Sydney, qui nous rappelle la nécessité de combattre sans relâche tous les racismes.

Petit tour du monde des conflits armés ou sociaux à travers le monde, en commençant par le Soudan où la situation y est terrible. Depuis 2 ans et demi de conflit armés, le bilan est estimé à plus de 100 000 morts, 11 millions de déplacés dont 70% de femmes et d'enfants. Les pires exactions sont en cours : massacres, viols, pillages. Un sentiment d'impunité renforcé par le silence des institutions internationales et de la France, alors même qu'il est urgent que tous les moyens soient déployés pour mettre fin au conflit, enclencher un processus de paix, afin que l'aide humanitaire puisse parvenir et les responsables, jugés pour crime contre l'humanité.

A l'occasion de la conférence syndicale internationale du 27 novembre dernier, la CGT a rappelé son soutien entier au peuple Sahraoui, en dénonçant les manœuvres visant à contourner le droit fondamental du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'exclusivité de sa souveraineté sur le Sahara occidentale.

La période a également été marquée par notre soutien renouvelé au peuple tunisien et à l'UGTT dans leur combat pour la démocratie et pour les droits fondamentaux, dont les droits syndicaux, qui sont fortement mis à mal actuellement.

Période marquée également sur la scène internationale, par de fortes mobilisations au Portugal et en Italie sur les questions sociales. Au Portugal, le 11 décembre, le pays a été paralysé par une grève d'ampleur inédite depuis plus de 12 ans, en réactions aux attaques contre le code du travail. En Bulgarie également, des mobilisations importantes contre le budget ont poussé le 1er ministre à démissionner.

Au Chili, c'est l'extrême droite qui gagne du terrain, puisqu'elle arrive à la tête du pays, sur un programme ouvertement raciste, anti-immigration et anti-femme. Les cendres du fascisme sont ravivées dans un pays endeuillé par des décennies de dictature.

Nous observons donc aisément que les mêmes mécanismes se mettent en place autour du globe attisant la misère, la haine et la guerre.

Poussés par les nationalismes, le reniement du multilatéralisme, la faiblesse actuelle des organismes qui permettent de réguler les relations entre les états, nous amène à comptabiliser tristement 61 conflits dans 36 pays pour l'année 2024...

**Le retour de la guerre dans les préoccupations sociales témoigne également de l'aggravement de la situation.**

**Le budget des armées en France atteint 60 milliards d'euros en France, soit 14% du budget de l'Etat, instituant ainsi une culture militaire incompatible avec celle de la paix.**

# SOLIDARITÉ AVEC LE SYNDICAT FENASOL



**Chaque heure compte dans le conflit PALESTINE-ISRAËL, car elles conduisent à une escalade sans précédent.**

**I**l y a urgence à retrouver le chemin d'une solution politique à ce conflit historique. Trop de sang, trop de mort de part et d'autre, ça suffit !

Suite aux attaques du Hamas le 7 octobre dernier et aux ripostes sans précédent de l'Etat d'Israël, le monde est plongé dans une escalade de terreur et de haine intenable.

A ce jour et alors qu'un cessez-le feu a été acté, le gouvernement israélien continue de bafouer le droit international.

En effet, depuis l'annonce du cessez le feu (un cessez-le feu en trompe l'œil), la situation en Palestine mais aussi en Cisjordanie et dans le sud du Liban s'est aggravée.

L'Union Départementale CGT du Rhône et de la Métropole de Lyon apporte son soutien plein et entier aux travailleuses, travailleurs et population Libanaise ainsi qu'au syndicat FENASOL.

Le Sud déjà détruit, voit actuellement bombarder toutes tentatives de reconstruction, par l'armée israélienne.

La région du sud du Liban est sous le joug d'une occupation par une supervision de l'espace aérien par des drones militaires israéliens, jours et nuits.

De nombreux attentats ont eu lieu, notamment dans le cadre de la récolte d'olive, agriculture vitale pour tout le Liban. Et les restrictions de libertés sont drastiques.

La population réclame la paix et la dignité.

Les travailleurs libanais ont perdu jusqu'à 97% de leur pouvoir d'achat. 80% de la population libanaise vie en dessous du seuil de pauvreté selon les sondages de l'ONU et les Libanais vivent avec seulement 6 dollars par jour. La réalité est sûrement pire que les chiffres annoncés par les sondages.

Le Liban est face à un gouvernement muet. Les migrations internes se sont accentuées, tout comme les discriminations communautaires, notamment dans l'attribution de logement.

Il y a urgence à retrouver une paix interne au Liban.

Il y a urgence à faire respecter les décisions internationales de cessez-le feu

**« ARRÊTONS LE SANG ! »**

La France doit s'engager résolument dans la recherche d'une solution politique et diplomatique sur la base des résolutions et décisions de l'ONU, seule à même de mettre fin à la terreur et à la guerre qui meurtrit cette région du monde depuis 1948.

La CGT, depuis sa création, a œuvré sans cesse pour la construction d'une paix durable entre les peuples. La guerre, c'est le recul social et la primauté de la puissance financière par les armes.

L'UD CGT 69 demande à la France d'agir utilement en faveur de la paix et de la prévention durable des conflits, notamment en jouant pleinement son rôle de vice-présidente du conseil de sécurité de l'ONU.

La France doit garantir que soit respectées les décisions de cessez-le feu, prises.

Il est urgent d'arrêter l'escalade de la violence.

Nous sommes des femmes, des hommes épris de Justice et de Paix. C'est pourquoi, nous exigeons :

De la France sous l'égide de l'ONU, que soient appliqués et respectés toutes les résolutions et décisions de l'ONU.

L'arrêt effectif des bombardements et des déplacements forcés des populations

Le règlement du conflit par la reconnaissance de l'état de Palestine.

Que l'armée israélienne se retire de tous les territoires occupés

La libération des otages du Hamas et des prisonniers palestiniens détenus par milliers sans jugement en Israël.

L'arrêt de la criminalisation du mouvement de solidarité avec la Palestine.

L'aspiration des peuples à vivre ensemble en paix, dans la solidarité, la justice et la fraternité est immense.

La guerre n'est pas un accident, une irrégularité de l'histoire, c'est bien la conséquence des menées impérialistes. La guerre conduit au chaos et enfante des monstruosités dont sont victimes les populations civiles jetées sur le chemin de l'exil.

*On ne répond pas à la guerre par plus de guerre, l'histoire nous enseigne que cela conduit à plus de désastres matériels et humains. Les peuples mobilisés doivent faire triompher la paix.*

*L'UD CGT 69, appelle les travailleuses et les travailleurs à se mobiliser pour dire stop à la guerre et pour la construction d'une paix juste et durable dans le monde.*

*L'UD CGT 69 rappelle son attachement au mot d'ordre de « paix entre les peuples » et à l'auto-détermination des peuples, sans lesquels le progrès social n'est pas envisageable.*

*Dans l'entreprise jusqu'à la société tout entière, nous mettrons en œuvre tous les efforts nécessaires à la construction de l'unité des travailleurs.*

*Stop au Carnage ! Respect du Cessez le feu ! La Paix tout de suite !*

*Le Conseil d'administration de l'Avenir Social (association de solidarité de la CGT) en date du 10 décembre, a décidé sur demande de l'UD CGT 69, d'action de solidarité concrète en construisant une campagne de solidarité financière avec l'Avenir Social, pour l'achat de couvertures, de produits d'hygiène pour les femmes notamment, de kit de matériels scolaires, de produits alimentaires ainsi que de la participation à la construction de 10 préfabriqués dans la région sud du Liban.*

*Dès les premiers mois de 2026, les syndicats CGT du Rhône et de la Métropole de Lyon seront donc invités à faire part de leur don auprès de l'avenir social.*



***PLUS D'INFOS***

**<https://avenirsocial.syndicatcgt.fr/>**

# 130 ans de la CGT

**« On est la CGT » sur France TV : un regard engagé sur 130 ans de luttes syndicales pour les droits des travailleurs !**

*Une histoire de cent trente ans retracé par la caméra. À l'occasion de l'anniversaire de la CGT, Gilles Perret et Marion Richoux sont partis à la rencontre des militants du syndicat dont les combats d'aujourd'hui font écho à ceux d'hier. Le film On est la CGT sera diffusé sur une chaîne de France Télévisions dans le 1<sup>er</sup> trimestre de 2026 : ouvrez l'œil !*

*130 ans après, notre volonté collective de défendre un socle commun reste la boussole contre un gouvernement et un patronat qui organisent en toute conscience la paupérisation, et construisent un boulevard à l'extrême droite. Ne cédonz surtout pas au fatalisme ! Rien n'est écrit à l'avance. L'histoire du mouvement social l'a prouvé : il est au centre du jeu pour initier de nouveaux jours heureux !*

*Un champ des possibles nous est offert, à nous de construire notre avenir et de nous inscrire dans un cercle vertueux de progrès social.*

**Quelques photos de la séance qui a eu lieu le lundi 15 décembre à 20h30 au cinéma Le Comoedia.**



**Quelques photos du tournage**





## Soutenir chacun, c'est s'engager auprès de tous.

Notre action sociale agit dans trois grands domaines : le handicap, la santé et la maladie, la précarité pour apporter son soutien aux plus fragiles et favoriser l'inclusion de tous dans la société.

[groupe-apicil.com](http://groupe-apicil.com)

SANTÉ | PREVOYANCE | ÉPARGNE & SERVICES FINANCIERS | RETRAITE

**GRUPE  
APICIL**  
*UNIQUES, ENSEMBLE*

**APICIL Transverse** Association de moyens du Groupe APICIL régie par la loi du 1er juillet 1901, n° SIREN 417 591 971 - siège social: 38 rue François Peissel 69300 Caluire-et-Cuire **GRESHAM Banque SA** à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 997 634 €, RCS Paris 341 911 576, N°14.120, siège social :20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris Cedex 08. Établissement de Crédit 14.120 soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest - CS 92459 75436 Paris Cedex 09 **APICIL Asset Management SA** au capital de 8 058 100 € - RCS Paris 343 104 949 - SGP - Agrément AMF n° GP 98038 Siège social 20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris CEDEX 08

Photo : Shutterstock - IN21/FCR0013 - communication publicitaire à caractère non contractuel

# INDUSTRIE

**L'année 2025 s'est finit de manière endeuillée pour les travailleuses et travailleurs de l'entreprise Elkem à Saint Fons et plus globalement pour l'ensemble du monde du travail où 3 travailleurs perdent chaque jour leur vie à la gagner.**



**U**n précédent accident avait déjà coûté la vie à un salarié du site en 2016. Exigeons que toute la lumière soit faite sur ce nouvel accident meurtrier.

Les questions de santé sont la première préoccupation des populations, il en va de même pour les travailleuses et travailleurs quant à leur santé au travail. Aucun travailleur ne doit quitter l'entreprise blessé ou pire encore. Le slogan « on ne veut pas perdre sa vie à la gagner » a toujours autant de sens pour la CGT et est au cœur des enjeux d'actualité et d'avenir pour les travailleuses et travailleurs.

## **LA CGT EXIGE :**

- Une politique pénale du travail sévère, condamnant fermement les employeurs responsables d'accidents graves au travail ;
- L'interdiction de plus d'un niveau de sous-traitance, la suppression du recours à la sous-traitance pour les activités à risques et le renforcement des responsabilités des donneurs d'ordre ;
- Le retour des CHSCT dans le secteur privé et la fonction publique, outil de proximité et de prévention par excellence.
- Le doublement du nombre d'inspecteurs du travail, le renforcement des effectifs de contrôleurs des CARSAT et de la médecine du travail.

La prévention des risques professionnels doit reposer sur des moyens réels et pérennes : des effectifs suffisants, une formation sécurité de qualité, du temps réellement consacré à la prévention, à la maintenance, aux retours d'expérience et aux exercices d'urgence. Ces exigences sont incompatibles avec les politiques de réduction de coûts, de sous-traitance à outrance et d'intensification du travail qui dégradent la sécurité et

exposent les salariés.

Ces éléments font pleinement partie des enjeux industriels de notre territoire, pour notre avenir, également en matière d'environnement comme d'aménagement du territoire.

## **La CGT a réédité ces 10 propositions pour une industrie :**

dont 5 mesures pour réussir une planification industrielle et écologique, dont redonner un pouvoir réel d'intervention aux travailleuses.

- La Sécurité sociale professionnelle et environnementale.

- La Fin de l'attribution des marchés au moins-disant.

- L'Interdiction des dispositifs qui tirent les prix (et les conditions de travail) vers le bas et qui favorisent le dumping social et les risques industriels.

- La CGT rappelle enfin qu'une planification industrielle et écologique doit reposer sur 5 piliers :

- Une orientation de l'appareil productif par l'État grâce à un ministère de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Environnement de plein exercice ;

- Un Conseil national de l'industrie pour fixer la boussole, appuyé par des conseils stratégiques de filières pour tracer les feuilles de routes ;

- Un pilotage démocratique assuré par le Cese et les Ceser ;

- Un contrôle démocratique exercé par le Parlement ;

- Une orientation à long terme de l'investissement par un pôle financier public, rassemblant BPI, Banque des territoires, Caisse des dépôts, Banque postale, Banque de France et APE.

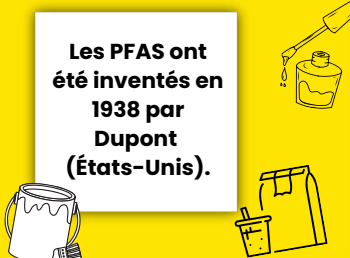
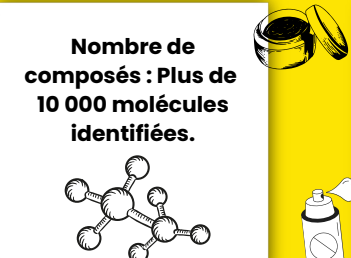

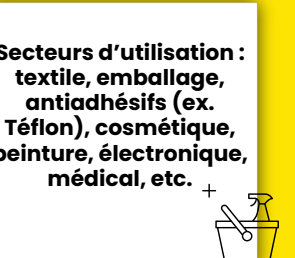
# PFAS



## LES SUBSTANCES PER OU POLY-FLUOROALKYLEES : PFAS DES BÉNÉFICES AU PRIX DE NOTRE SANTÉ ?

Les PFAS sont des molécules synthétiques créées en 1938 par l'industriel Dupont (Etats-Unis), elles n'existent pas à l'état naturel. Elles sont utilisées pour leurs qualités anti-adhésives, anti-tâches, déperlantes, anti-grasses, hydrofuges ou encore émulsifiantes. Produits miracles donc, nous connaissons tous le fameux Téflon, pourtant les premières alertes scientifiques sur leurs impacts négatifs sur la santé et l'environnement remontent aux années 1970.

Si des réglementations et l'interdiction de certains PFAS voient le jour dans les années 2000, ce scandale n'est pas sans rappeler celui du tabac ou de l'amiante. Ils existeraient plus de 10 000 PFAS composés d'atomes de carbone et de fluor, à chaînes longues de 5 à 12 atomes de carbone, à chaînes courtes de 5 à 7 atomes de carbone. On ne trouve pas de liste exhaustive institutionnelle de ces produits qui se dégradent très peu dans le corps ou l'environnement et sont donc appelés polluants éternels.

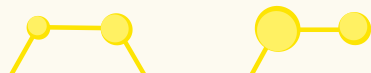
<p>Les PFAS ont été inventés en 1938 par Dupont (Etats-Unis).</p> 	<p>Nombre de composés : Plus de 10 000 molécules identifiées.</p> 	<p>Caractéristiques : Anti-adhésives, déperlantes, hydrofuges, résistantes.</p> 	<p>Secteurs d'utilisation : textile, emballage, antiadhésifs (ex. Téflon), cosmétique, peinture, électronique, médical, etc.</p> 
--	---	--	--

Leur stabilité thermique et physico-chimique, et certainement leur grande rentabilité, font qu'ils sont utilisés dans le textile, l'emballage, l'antiadhésif, la cosmétique, le médical, le phytosanitaire, l'huile moteur, la peinture, l'émulseur incendie, l'électronique, le photovoltaïque, ...

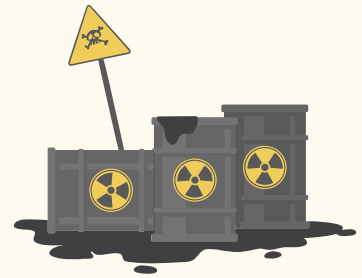
Aux Etats-Unis, plus de 57 000 sites ont été identifiés comme contaminés aux PFAS. Certaines batailles judiciaires ont été retentissantes comme celle menée par l'avocat Robert Bilott, dont l'histoire a été retracée dans le film Dark Waters.

En Europe continentale, une enquête journalistique a localisé 20 usines de production de PFAS et permis d'identifier plus de 230 usines utilisatrices ainsi que près de 21 500 sites présumés contaminés en raison d'une activité industrielle exercée actuellement ou par le passé.

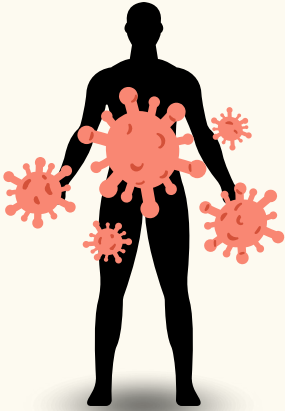
En France, il existe aujourd'hui 5 sites de production de PFAS : Arkema et Daikin au sud de Lyon, Chemours dans l'Oise et Solvay dans le Jura et le Gard. De nombreuses industries en intègrent également dans leur fabrication comme BASF en Seine-Maritime.



# NOCIVITÉ



## DES ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE



Les enjeux de santé publique, de santé au travail et environnementaux sont immenses, car les PFAS s'accumulent dans les organismes vivants et la chaîne alimentaire. Ils contaminent l'eau, l'air, les sols et les sédiments.

Des études scientifiques montrent l'existence d'associations significatives ou suggestives entre une exposition à certains PFAS et des effets néfastes sur la santé humaine : cancérogènes, notamment des cancers du testicule et des reins ; sur les systèmes reproductif et hormonal ainsi que sur le système immunitaire comme le foie et la thyroïde ; effets sur le développement de l'enfant à naître. Certains sont des perturbateurs endocriniens avérés ou potentiels selon l'ANSES : PFOS, PFOA, PFDA, PFBS, PFHxS, PFNA, ...

## QUE DIT L'UNION-EUROPÉENNE ?

L'union européenne, via la réglementation REACH, classe comme substances extrêmement préoccupantes les : PFOA, PFCA, PFDA, HPFO-DA, PFBS, PFHpA, et exige de les substituer, à défaut de prévenir l'utilisateur ou le consommateur de leur présence à + de 0.1 % dans le produit.

Le règlement CLP classe le PFOA cancérogène de catégorie 2 et reprotoxique de catégorie 1 ; le PFOS cancérogène de catégorie 2 et reprotoxique de catégorie 1.

Le Centre International de Recherche sur le Cancer a classé le PFOA cancérogène de catégorie 1 et le PFOS, cancérogène de catégorie 2.

## RÉGLEMENTATION

**En Union européenne, le PFOS est interdit depuis 2010, le PFOA depuis 2020 et le PFHxS depuis 2023. Une interdiction large des PFAS est aussi envisagée. Ces règles tardives, malgré des alertes qui datent de plus de 40 ans, laissent penser que le lobbying industriel a bien fonctionné jusqu'ici mais que devant la catastrophe qui s'annonce, les lignes bougent.**

L'Europe de la concurrence libre et non faussée ne protégera pas les peuples de la course folle aux profits dans l'industrie chimique et ailleurs, comme en témoigne l'autorisation de l'utilisation du glyphosate par la Commission pour 10 années supplémentaires.

**En France, l'arrêté ministériel du 20 juin 2023 engage certains sites industriels à contrôler les teneurs d'une vingtaine de PFAS dans les eaux de rejets.**

Les 4 avril et 30 mai 2024, l'Assemblée nationale puis le Sénat ont adopté une loi interdisant au 1er janvier 2026 la présence de PFAS dans les produits cosmétiques, de fart (sports de glisse) et le textile (2030 pour l'habillement de protection) ainsi que la création d'une redevance pour les exploitants rejetant des PFAS dans le milieu naturel.

À noter que les ustensiles culinaires sont, pour l'instant, épargnés par ces interdictions.

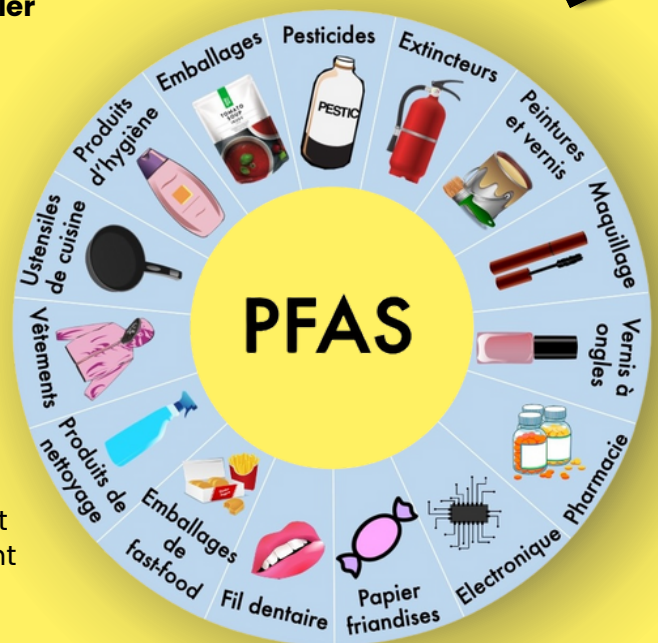


# DES PFAS PARTOUT !

En 2014, 250 scientifiques d'une trentaine de pays signent la déclaration de Madrid qui appelle à surveiller et à stopper la diffusion des PFAS dans notre environnement. Ces molécules se sont tellement répandues partout qu'on en trouve dans le foie des ours polaires, dans les plantes mais aussi dans le lait maternel ou encore dans le sang des habitants proches des usines qui utilisent des PFAS.

En septembre 2024, la cellule investigation de Radio France révélait que sur 89 échantillons d'eau potable analysés en France, 43 % contiennent des substances PFAS quantifiables.

Trois d'entre eux dépassaient la future norme européenne de 0,1 µg/l pour la somme des concentrations de ces PFAS. Norme, critiquée par de nombreux scientifiques car jugée trop élevée et surtout n'intégrant pas le TFA (acide trifluoroacétique), polluant retrouvé dans 34 des 36 échantillons d'eau potable provenant de 11 pays de l'UE analysés par le Pesticide Action Network.



En septembre 2024, une enquête a révélé que

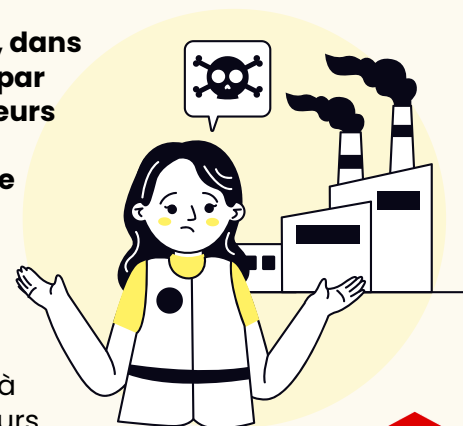
**43 %**

des 89 échantillons d'eau potable analysés en France contenaient des PFAS quantifiables.

## CONTAMINATION AU TRAVAIL

Les expositions des travailleurs sont une réalité, passée et actuelle, dans la production, la fabrication, l'utilisation et le traitement des PFAS, par inhalation, par ingestion, par voie cutanée. Bon nombre de travailleurs subissent des expositions à plusieurs PFAS ainsi qu'à d'autres substances chimiques dont on peut redouter les effets additifs et de synergies sur la santé.

C'est au patron qu'il incombe d'apporter la preuve de l'absence de risques et non pas au syndicat d'apporter la preuve de l'existence d'un risque. Certaines dispositions du Code du Travail (Risques chimiques articles R4411-1 à R4412-160) obligent les tauliers à évaluer les risques encourus pour la santé et la sécurité des travailleurs pour toute activité susceptible de présenter un risque d'exposition à des agents chimiques dangereux.



# PRÉVENTION

**Ainsi en premier lieu, il convient de repérer puis de supprimer les PFAS ou de les remplacer par des substances moins dangereuses donc disposant de données toxicologiques solides.** La piste patronale qui consiste à remplacer les PFOS et PFOA (chaînes carbonées longues) par des PFAS à chaînes carbonées courtes n'est pas une solution car en dehors de la persistance dans le temps moins grande, les seconds offrent des préoccupations identiques pour la santé.

**Dans l'attente d'une substitution : encoffrer, mécaniser, automatiser les équipements en présence de PFAS. Si impossible, captage des polluants à la source en complément de mesures organisationnelles visant à réduire les expositions.**

**Seulement si le reste a échoué, les EPI : protection respiratoire, vêtement risque chimique, gants étanches et lunettes. Et évidemment le taulier doit former et informer les travailleurs sur les risques et leur prévention.**



## TRACER LES EXPOSITIONS

**L'immense majorité des PFAS ne possède pas de Valeur Limite d'Exposition Professionnelle.** Pour rappel, VLEP ou pas, les connaissances scientifiques sur les PFAS obligent l'employeur à limiter l'exposition au niveau le plus bas possible. La bio-métriologie, qui n'est pas le moyen idéal car ne se situant pas en prévention mais dans la recherche du composé déjà présent dans le corps humain, est possible pour certaines substances mais il est vraiment nécessaire d'étudier quels PFAS seront recherchés, avec quels marqueurs et pour être comparés avec qui ?

**Il est primordial que le syndicat archive l'historique des PFAS qui ont été utilisés dans l'usine ainsi que les situations d'expositions au travail : tracts, procès-verbaux des CHSCT, procès-verbaux des CSE, Inspections de site, Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, Notices de postes, Fiche de Données Sécurité...**

## DES EMPOISONNEURS !



**La journaliste Emilie Rosso a démontré que les logos ont beau se succéder sur les grilles des usines : Elf Atochem, Atochem, Atofina puis Arkema, dès 1997 les industriels français connaissaient la toxicité des molécules PFAS à chaîne longue. Cela reflète la stratégie patronale qui consiste à étouffer la voix des médecins ou des travailleurs alertant des impacts sur la santé de la production de PFAS, à jouer du chantage à l'emploi ou encore à dire que ces polluants sont essentiels à la transition énergétique, Aujourd'hui ce sont les travailleurs qui sont condamnés à la double peine, comme chez Solvay dans le Gard, avoir été exposés à des poisons pendant des années pour finalement se faire licencier.**

**NE LAISSONS RIEN PASSER FACE À CES APPRENTIS-SORCIERS QUI NOUS EMPOISONNENT ! C'EST À LA POPULATION ET AUX SEULS VRAIS PRODUCTEURS DE RICHESSES : LES TRAVAILLEURS, DE DÉCIDER DE LEURS BESOINS ET DE LA FAÇON DE LES PRODUIRE !**

# PFAS

➔ **PRÉVENIR & RÉPARER LES DÉGÂTS SUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT**

➔ **BÂTIR UNE INDUSTRIE SANS PFAS ET DÉVELOPPER NOS EMPLOIS**

# Congrès

*En 2026 auront lieu deux temps forts de la vie de la CGT : le congrès de l'Union Départementale CGT 69 fin avril, puis le congrès confédéral en juin. Ces rendez-vous essentiels permettront de débattre de nos orientations, de tirer le bilan des luttes et de renforcer une CGT combative, solidaire et au service des travailleuses et des travailleurs.*

## **Congrès UD CGT 69 du 21 au 23 avril 2026 à Vénissieux**

**Le Comité Général de l'Union Départementale CGT du Rhône et de la Métropole de Lyon, convoqué le 11 juin 2025, a validé la convocation de son 44ème Congrès du 21 au 23 avril 2026.**

**Un Congrès est un moment fort de la démocratie dans nos syndicats CGT. Celui de notre Union Départementale concerne l'ensemble des syndicats du département. C'est l'occasion pour chacun de donner son avis sur la mandature passée, mais surtout de formuler des propositions, des engagements sur les actions à mener, les sujets à prioriser dans les 3 années à venir.**

**Les congressistes auront, entre autres, en charge d'élire une nouvelle Commission Exécutive de laquelle sera issu le nouveau bureau. La Commission Exécutive de l'UD CGT 69 actuelle travaille d'ores et déjà à son renouvellement.**

**L'article 4 des statuts de l'UD prévoit au moins 1 délégué direct par syndicat et par comité local de privés d'emploi. Conformément à nos statuts, sont considérés comme syndicats, les syndicats d'entreprise, de site, départementaux, métropolitains, régionaux ou nationaux. Les structures transitoires d'adhésions dépourvues de statuts ne répondent donc pas à cette définition. Les statuts de l'UD prévoient également un représentant avec voix consultative pour les syndicats nouvellement créés, et les Unions Syndicales et Unions Locales vieilles de plus de 6 mois.**

**Le calcul des voix, celui-ci se fera sur les trois derniers exercices pré-congrès, soient les exercices 2023-2024-2025.**

**Un Congrès est un moment fort de la démocratie dans nos syndicats CGT. Dans la période actuelle, la préparation de 44ème congrès, est pour notre organisation, une étape essentielle qui doit être prise en considération par l'ensemble des syndicats CGT du territoire du Rhône et de la Métropole de Lyon. Ateliers sur les orientations à destination des syndicats, le 24 février à l'UD CGT 69 à 14h !**



# Congrès Confédéral du 1er au 5 juin 2026 à Tours

*Les congrès sont des éléments clés de notre mode de vie syndicale, au-delà d'être des rendez-vous statutaires incontournables. C'est le lieu qui doit permettre de créer les conditions du débat entre syndiqué-es pour dépasser nos obstacles, bâtir des plans de travail, créer de la solidarité et des espaces de fraternité-sororité. Cultiver le débat, s'écouter, décider, mettre en œuvre et suivre nos décisions, prendre le temps de les évaluer. C'est l'objectif d'un congrès. S'interroger en permanence est bien la base pour faire démocratie comme le rappelle les statuts confédéraux : « les relations entre organisations de la CGT sont fondées sur les principes de la démocratie syndicale et du fédéralisme ». Depuis 130 ans, la CGT fait vivre sa culture du débat*

*Préparer un congrès, c'est organiser des temps et des espaces de débat, pas seulement entre dirigeant-es, mais avec l'ensemble des syndiqué-es, notamment avec celles et ceux qui ne seront pas à Tours du 1er au 5 juin prochains. Préparer un congrès, c'est s'assurer que ce soit ce moment de démocratie, à partir de la parole des syndiqué-es et des syndicats. C'est leur congrès.*

*Les documents préparatoires aux congrès (bilan activité, orientations, statuts, candidatures CEC) devront être appropriés dans chaque syndicat. Pour ce faire le rôle des délégués au congrès confédéral sera primordial. Ils seront au nombre de 33 sur le Rhône et la Métropole de Lyon, dont 3 retraité-es.*

*Il est de notre responsabilité de créer une dynamique de préparation exceptionnelle de notre 54<sup>e</sup> congrès confédéral. Dans une période politiquement incertaine, c'est l'occasion de reconstruire des liens forts et des espaces débats avec et dans nos syndiqué-es.*



TOURS · 1<sup>ER</sup> AU 5 JUIN 2026

# La Macif vous protège dans votre activité syndicale ( ) avec **des contrats** **sur mesure.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,  
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir  
et sécuriser votre action militante.

→ Contactez-nous : [partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)



La Macif,  
c'est **vous.**

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances.  
Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.